



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du logement

Question écrite n° 75354

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur le pouvoir d'achat des familles qui stagne depuis quatre ans. Si parfois la consommation s'est maintenue, c'est parce que les Français ont puisé dans leur épargne ou se sont endettés. La flambée des loyers et des charges, tant en secteur privé qu'en secteur public, est avérée. Or, pour ce qui concerne la revalorisation des aides personnelles au logement, le compte n'y est pas : 1,8 % d'augmentation au 1er septembre. Le retard pris depuis trois ans, les écarts constatés avec les augmentations de loyers qui suivent l'évolution de l'ICC en cours de bail, de même que pour les loyers à la relocation sont patents. Dans le budget des familles, le poste logement est devenu très lourd et insupportable, au point que les commissions de surendettement ou les fonds de solidarité logement croulent sous une activité croissante qui est loin d'être due à une consommation superflue. Pendant ce temps, en plein mois d'août, le taux de rémunération du livret A a été ramené à 2 %, c'est-à-dire qu'avec l'inflation son rendement est quasiment nul. Aussi, il paraît souhaitable que le Gouvernement prenne une mesure de régularisation qui bloque l'augmentation des loyers en 2006, tant en secteur public que privé, à 2 % ainsi que l'abrogation des mesures d'économie concernant l'APL mise en place au 1er juillet 2004, et la réactualisation du forfait charges. De même, une nouvelle augmentation de l'APL s'impose compte tenu du gel opéré depuis le 1er juillet 2004, alors que l'augmentation à cette date correspondait à celle du 1er juillet 2003. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75354

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9360